

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — 10 — — 13 »
 Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir, Omnibus.
 4 — 35 — — Express.
 3 — 36 — — matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir, Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin, Express.
 11 — 25 — — Omnibus.
 5 — 31 — — soir, Omnibus-Mixte.
 9 — 57 — — Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin, Omnibus-Mixte.
 7 — 52 — — Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces... 20 c. la ligne.
 Dans les réclames... 30
 Dans les faits divers... 50
 Dans toute autre partie du journal... 75

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAUDIER, JAVAUD et MILON, Libraires.
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Lord Palmerston a déclaré lundi, à la Chambre des communes, que les affaires de Grèce n'étaient pas terminées, mais qu'il y avait lieu d'espérer un arrangement prochain qui serait définitif.

Le même jour, le comte Russell a eu à défendre le gouvernement italien contre les attaques de lord Normanby. Il s'agissait de M. Bishop, un Anglais arrêté à Naples à peu près dans les mêmes conditions que M. de Christen.

Le comte Russell a soutenu que M. Bishop avait été jugé régulièrement, et il a loué la clémence du gouvernement italien, qui avait promis de lui faire grâce, sur les réclamations du Foreign-Office. Il est à remarquer que le ministère anglais ne laisse passer aucune occasion de manifester sa bienveillance particulière envers le cabinet de Turin.

La Chambre des députés italiens prend goût aux enquêtes parlementaires. Elle vient de confier à une nouvelle commission le soin de faire une enquête sur la situation de la marine militaire et commerciale.

A Berlin, la Chambre des députés est en train de renouveler, à propos de la discussion du projet de réforme militaire, les scènes violentes et orageuses dont elle a déjà donné l'exemple. Cette discussion a commencé le 7, et il est impossible de voir dans les discours prononcés, soit par les membres du cabinet, soit par les députés, la moindre lueur d'entente possible. Lundi, par suite d'une altercation survenue entre le ministre de la guerre, M. de Roon, et le président de la Chambre, la séance a dû être suspendue, et, lorsqu'elle a été reprise, les ministres ont fait annoncer qu'ils ne pourraient y assister. Ce sont là des incidents déplorables et pour l'honneur de la couronne et pour la dignité de la Chambre.

(La France).

Le Morning-Post annonce que la conférence pour les affaires de Grèce sera ouverte dans quelques jours à Londres. La Bavière a été invitée à se faire représenter à la première séance pour l'abdication du roi Othon. Si elle refuse, les puissances déclareront légale l'expulsion de ce prince et approuveront l'élection du prince Guillaume. Quelques difficultés, entr'autres celles concernant l'éducation des enfants du nouveau roi dans la religion grecque, ont été aplanies. Il reste encore à régler quelques détails touchant les finances, mais une solution satisfaisante est certaine. Quand la conférence aura formellement sanctionné le changement survenu en Grèce, la députation grecque qui se trouve à Copenhague offrira la couronne au prince Guillaume, qui sera solen-

nellement proclamé roi de Grèce avec le consentement de l'Europe. — Havas.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On annonce que la Russie accepte le principe d'une conférence pour le règlement des affaires de Pologne. (La France.)

La Gazette de la Croix apprend d'une source digne de foi que des négociations ont eu lieu entre Paris et Saint-Petersbourg pour la réunion d'un congrès sur la question de Pologne. La Gazette croit que les deux cabinets sont favorables à cette idée.

Le Morning-Post trace le tableau navrant des atrocités commises par les Russes en Pologne, atrocités qu'il compare aux horreurs de l'insurrection indienne. Le Post dit que la Russie pourrait bien exciter les sympathies polonaises à un tel point qu'il ne serait plus possible aux souverains et aux gouvernements de s'abstenir d'une intervention active.

Varsovie, 12 mai, 12 h. 25 m. du soir. — La bande de Crachowski a été attaquée et battue le soir du 4 mai, près de Boriya, dans le gouvernement de Radom, au nord d'Opalotow. Poursuivie le lendemain, elle fut atteinte près d'Ostrowice et défit une seconde fois, en perdant les armes et les bagages.

On mande de Varsovie que le gouvernement a autorisé les processions habituelles des 11, 12 et 13 mai, sous la responsabilité du clergé qui doit empêcher qu'elles ne deviennent le prétexte de démonstrations politiques. On ajoute que les processions des deux premiers jours ont eu lieu dans le plus grand ordre.

La Gazette de Vienne publie un décret impérial en date du 8, qui relève des suites des condamnations prononcées contre elles, toutes les personnes de la Transylvanie, compromises dans les événements politiques des années 1848, 1849, 1850 et 1851. — Havas.

On écrit de Raguse, 13 mai. — De nouveaux troubles ont eu lieu à Trebigne. Des femmes musulmanes armées, accourues des environs, s'étaient unies à la population de cette ville pour demander la délivrance des individus arrêtés lors de la destruction de l'école grecque et envoyés dans les prisons de Mostar. Les troupes régulières ont dispersé les attroupements. — Havas.

L'Opinione de Turin publie une proclamation adressée par Tristany aux habitants d'Aquila au nom de l'ex-roi François II, dans laquelle il excite les habitants à s'insurger contre le roi d'Italie.

Le Pape est parti de Rome le 11 mai, à 5 heures du soir, pour son voyage dans les provinces de Velletri et de Frosinone. Sa

Sainteté sera de retour à Rome le 20. — Havas.

Nous recevons, par la voie anglaise, des nouvelles de la Vera-Cruz, en date du 23 avril; elles confirment celles que nous avons données.

Les Français ont pénétré dans Puebla et enlevé la plupart des positions de la ville; les Mexicains ne conservaient plus, aux dernières dates, que les forts de Guadalupe et de Loreto. Nos pertes, relativement à l'importance du résultat obtenu, étaient insignifiantes. (La France.)

Nouvelles Diverses.

Voici la liste des candidats de l'opposition démocratique, à Paris, telle que nous la trouvons dans deux journaux, le Siècle et l'Opinion nationale :

1^{re} circonscription, M. Hayin, 2^e M. Ed. Laboulaye; 3^e M. Emile Ollivier; 4^e M. Ernest Picard; 5^e M. Jules Favre; 6^e M. Adolphe Guéroult; 7^e M. Alfred Darimon; 8^e M. Jules Simon; 9^e M. Pelletan.

— On lit dans le Moniteur :
 Après avoir été pendant plus d'une semaine l'objet de la curiosité et de l'intérêt de la foule, l'exposition de chiens, organisée au Jardin zoologique du Bois de Boulogne s'est terminée aujourd'hui lundi par la distribution des récompenses accordées aux propriétaires des animaux les plus méritants. S. Exc. M. Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, président de la société, assistait à cette séance, qui était présidée par M. de Quatrefages, membre du conseil.

Dans un discours qui a vivement captivé l'attention de l'assemblée, M. de Quatrefages a tracé une histoire complète du chien et des modifications sans nombre que cette espèce a subies sous l'influence de l'homme, qu'elle a suivi sur tous les coins de la terre. S'appuyant sur des observations précises, et en particulier sur celles d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, M. de Quatrefages n'hésita pas à voir dans le chacal, le type primitif du chien domestique, et il a très-heureusement rattaché à cette question des considérations de l'ordre le plus élevé sur l'origine à assigner aux différentes variétés de l'espèce humaine. Après M. de Quatrefages, M. Ruzs de Lavison, directeur du Jardin zoologique, a pris à son tour la parole, puis l'on a procédé à la distribution des récompenses.

Le prix d'honneur, donné par S. A. le Prince Impérial, a été décerné ex æquo à M. Janet, pour une chienne de berger, et à M. Coupeux, pour une chienne grand danois de garde. Le prix donné par S. Exc le ministre des affaires étrangères, président de la société d'acclimatation, a été remporté par M. Hébert;

pour un magnifique chien des Alpes, catalogué sous le n° 209.

La grande médaille d'honneur offerte par le Jockey-Club au plus beau lot de chiens courants, nés et élevés en France, a été décernée à M. le baron Carayon-Latour. La grande médaille d'honneur offerte par la Venerie impériale pour le plus beau chien courant exposé seul est échue à M. Desvigne pour un fox-hound. Un chien courant gascon placé sur la même ligne de mérite a valu à M. de Rubble un portrait offert par M. Jadin.

Une mention très-honorable a été accordée à la meute hors concours de sa grâce le duc de Beaufort.

Dans la catégorie des chiens de chasse d'arrêt, la grande médaille d'honneur, donnée par M. le baron James de Rothschild, a été attribuée à M. Caillard, pour un épagneul écossais.

Dans la catégorie des lévriers, la médaille d'honneur a été gagnée par le comte de Mirepoix, pour une levrette espagnole, n° 570.

Des fanfares de chasse exécutées par d'habiles sonneurs placés sur une pelouse voisine ont agréablement varié la séance à laquelle s'était rendu un nombreux concours de curieux et d'intéressés.

NUMÉROS GAGNANTS (LOTÉRIE MONTE-NÉGREINE.)

2^e TIRAGE 10 MAI,

Effectué en public, à l'Hôtel de-Ville, sous la surveillance et avec le concours de l'autorité.

LE NUMÉRO 3.567.955 A GAGNÉ 5.000 FR.,

Et chacun des 100 numéros suivants a gagné 100 fr.

2,005,589	3,527,018	2,786,868	3,095,309
993,500	3,159,483	1,789,865	229,857
580,260	1,061,523	561,453	292,717
2,817,556	1,481,167	2,782,596	1,387,875
2,320,034	51,509	699,846	3,686,767
3,329,701	1,383,186	1,523,786	938,190
1,814,442	2,156,585	2,175,268	2,387,518
3,249,613	2,935,702	1,665,198	1,083,915
979,295	609,067	406,645	251,240
3,041,236	1,620,143	22,278	1,726,875
3,263,035	657,296	951,114	655,759
2,377,248	1,652,717	1,721,364	1,440,658
2,483,654	341,567	1,470,830	2,551,898
3,468,344	1,475,059	1,021,244	3,995,675
3,385,581	1,045,059	1,062,533	3,423,102
2,587,443	2,250,287	1,176,591	2,083,438
390,760	1,665,040	1,382,224	628,864
3,371,040	1,197,715	3,496,217	2,100,046
2,299,386	409,505	3,995,168	353,543
3,747,943	909,565	2,961,750	923,730
977,091	469,835	2,158,356	2,759,847
2,084	1,043,254	529,559	3,662,576
2,248,369	2,451,072	2,068,206	3,681,003
2,071,380	2,660,694	2,974,758	1,700,056
3,187,290	2,258,654	281,632	2,127,856

Pour copie conforme à la liste certifiée par l'Autorité, Le Directeur du Bureau Exactitude.

Nota. — Les lots gagnés à ce tirage et au premier tirage, ainsi que les 103 lots qui vont être tirés au tirage définitif, qui est le plus important, sont à la disposition des gagnants et déposés à la Banque de France, tous en espèces, y compris le gros lot de 100,000 fr.

Le tirage définitif (voir ci-après) aura 103 lots : 100 lots de 100 fr., 1 lot de 5,000 fr., 1 lot de 10,000 fr., et le gros lot de 100,000 fr.

(AU BUREAU-EXACTITUDE, RUE RIVOLI, 68, PARIS, on paye, à présentation et sans réduction, les Lots gagnés.)

Chronique Locale.

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

ÉLECTIONS AU CORPS-LÉGISLATIF.

Circulaire à Messieurs les Maires du département de Maine-et-Loire.

Angers, le 12 mai 1863.

Messieurs, un décret du 7 de ce mois, qui a été publié et affiché dans toutes les communes du département, a fixé au 31 mai, la convocation des collèges électoraux, à l'effet d'élire les députés au Corps-Législatif.

Par sa circulaire du 8 mai, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, Son Excellence le Ministre de l'Intérieur a indiqué la pensée toute entière du Gouvernement de l'Empereur, en ce qui concerne ces élections.

Je mets de nouveau sous vos yeux un passage de cet important document.

« Le suffrage est libre. Mais, afin que la bonne foi des populations ne puisse être trompée par des habiletés de langage ou des professions de foi équivoques, désignez hautement, comme dans les élections précédentes, les candidats qui inspirent le plus de confiance au Gouvernement. Que les populations sachent quels sont les amis ou les adversaires plus ou moins déguisés de l'Empire, et qu'elles se prononcent en toute liberté, mais en parfaite connaissance de cause. »

Pour me conformer à ces instructions, je vous demande, au nom du Gouvernement, d'appuyer la réélection des quatre députés actuels, savoir :

M. SÉGRIS, avocat, membre du Conseil général, dans la première circonscription, composée des trois cantons d'Angers et de ceux de Briollay, de Saint-Georges-sur-Loire, du Louroux-Béconnais et des Ponts-de-Cé, arrondissement d'Angers, et des cantons de Candé et du Lion-d'Angers, arrondissement de Segré;

M. BUCHER DE CHAUVIGNÉ, maire de Grez-Neuville, membre du Conseil général, dans la seconde circonscription, formée de l'arrondissement de Baugé, et des cantons de Châteauneuf, de Pouancé et de Segré, arrondissement de Segré;

M. LOUVET, maire de Saumur, membre du Conseil général, dans la troisième circonscription, composée de l'arrondissement de Saumur et du canton de Thouaré, arrondissement d'Angers;

M. LE COMTE DE LAS CASES, maire de Chalonnes-sur-Loire, membre du Conseil général, dans la quatrième circonscription, formée de l'arrondissement de Cholet et du canton de Chalonnes-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

Les électeurs du département de Maine-et-Loire n'hésiteront pas, j'espère, à réélire les hommes honorables qui, se recommandant par leurs qualités personnelles et par les services qu'ils ont rendus, méritent à la fois la confiance du Gouvernement et celle des populations.

Appelez tous les électeurs au scrutin; faites-leur bien comprendre qu'en donnant, pour six nouvelles années, aux candidats recommandés à leur choix, la mission « d'éclairer dans leur indépendance la marche du Gouverne-

ment » (1), et de seconder Napoléon III dans ses constants efforts pour la gloire et pour la prospérité de la France, ils témoigneront hautement leur reconnaissance pour l'Élu de la nation.

Vous m'avez habitué, Messieurs, à compter sur votre concours affectueux et dévoué, et j'ai l'assurance que, dans cette importante circonstance, vous voudrez bien vous faire près des populations que vous administrez, les chaleureux interprètes du désir que j'ai l'honneur de vous exprimer au nom du Gouvernement de l'Empereur.

Agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Préfet de Maine-et-Loire,
L. BOURLON DE ROUVRE.

VILLE DE SAUMUR.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Le Maire de la Ville de Saumur,

Vu le décret impérial du 7 mai courant, convoquant les collèges électoraux pour le 31 mai 1863, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Vu l'article 3 du même décret, portant : « Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes; le premier jour depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et le second jour depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. »

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire du même jour, 7 mai, ordonnant la publication dudit décret,

Donne avis à ses Concitoyens,

Que le scrutin électoral qui aura lieu dans la commune de Saumur, le dimanche 31 mai 1863, de huit heures du matin à six heures du soir, et le lundi 1^{er} juin, de huit heures du matin à quatre heures du soir, pour l'élection d'un député au Corps-Législatif (3^{me} circonscription. — Arrondissement de Saumur et canton de Thouaré), comprendra une section unique qui siégera à l'Hôtel-de-Ville.

Les Cartes d'électeur seront portées à domicile.

Les Electeurs qui, par suite de changement de domicile, n'auraient pas reçu leurs cartes, pourront se présenter, pour les retirer, à la Mairie (Bureau du Secrétariat), jusqu'au lundi 1^{er} juin, à trois heures et demie du soir. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mai 1863.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

M. Ernest de Fos, qui se présente comme candidat à la députation dans l'arrondissement de Saumur, nous adresse à ce sujet la lettre suivante :

« Saumur le 15 mai 1863.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je vous prie de faire connaître à vos lecteurs que j'accepte la candidature au Corps-Législatif.

« Je n'ai pas le mérite d'être le candidat du gouvernement; je respecte tous les partis, mais je ne veux subir la pression d'aucun.

« L'indépendance de mon caractère est assez connue, j'espère, pour me dispenser de faire une profession de foi.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« E. DE FOS. »

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain, de 2 à 4 heures, que M. Cadeot donnera, au Jardin des Plantes, une séance de soufrage de la vigne.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Par décret, en date du 27 avril dernier, M. Rigaud, receveur général de la Lozère, a été nommé receveur général de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Voisin, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

(1) Discours de l'Empereur au Corps-Législatif, le 12 janvier 1863.

M. Voisin, d'abord receveur particulier à Saumur, avait succédé, en 1830, à l'honorable M. de Mieulle. Il est donc notre concitoyen depuis plus de 30 ans, d'autant plus que plusieurs de ses proches se sont alliés à deux familles des plus considérées de notre pays. Par la distinction de sa personne encore plus que par l'éminence de ses fonctions, M. Voisin n'a cessé d'occuper une position élevée dans la société angevine. Nous sommes heureux d'être les organes de la vérité en rendant hommage à sa rare capacité qui n'exclue pas le goût pour les arts, et si chacun se plaît à reconnaître la parfaite urbanité de M. Voisin, c'est qu'elle puise sa source dans un véritable esprit de bienveillance et de conciliation.

M. Rigaud n'est point un inconnu parmi nous. Avant d'être chargé de la recette générale de la Lozère, il a passé comme receveur particulier quelque temps à Segré, où il laissa d'excellents souvenirs. Son père était l'un des agents de change les plus accrédités à la Bourse de Paris, et il a épousé l'une des filles du vaillant amiral Roussin, le vainqueur de Lisbonne.

Un fait auquel on ne saurait accorder trop d'éloges vient de se passer à Souzay, près Saumur.

Il y a quelque temps déjà, un habitant de la commune, qui fait des vignes à la tâche, par suite d'une chute malheureuse, s'est brisé une jambe. Cet accident enlevait à la famille ses ressources journalières en la privant de son principal soutien. D'un autre côté, le pauvre vigneron se trouvait dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'il avait contractés vis-à-vis de plusieurs propriétaires du coteau, pour l'entretien de leurs vignes.

Emu de cette triste situation, un voisin du vigneron eut une bonne pensée qu'il mit immédiatement à exécution. Il se rendit chez plusieurs habitants du bourg, leur proposant de s'imposer, tous les dimanches, dans la matinée, quatre ou cinq heures de travail, au profit de la famille si cruellement éprouvée. Tous acceptèrent avec empressement, et, le premier dimanche suivant, une trentaine de travailleurs s'en allaient gaiement façonner les vignes du pauvre malade. Ils continuèrent ainsi jusqu'à ce que tout le travail entrepris fût terminé.

Nous ne saurions trop féliciter les auteurs de cette bonne action. Espérons qu'en pareille circonstance les habitants de Souzay trouveront de nombreux imitateurs.

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Notre honorable compatriote, M. Lambert, ambassadeur du roi Radama, arrivera à Nantes d'un jour à l'autre.

« M. Lambert partira ensuite pour Madagascar, accompagné d'ingénieurs et de savants. Pour le moment, il n'est pas question qu'il doive emmener une mission militaire, c'est-à-dire des officiers qui seraient chargés d'instruire les troupes malgaches. Mais nous croyons savoir que si des cultivateurs se rendaient à Madagascar, ils seraient bien accueillis et trouveraient là des éléments d'une fortune rapide. »

Voici exactement, d'après l'indication de l'Annuaire du Bureau des longitudes de 1863, page 32, quelles seront les phases diverses de l'éclipse partielle de soleil qui aura lieu demain dimanche 17 du courant dans l'après-midi. Commencement de l'éclipse générale à 2 heures 58 minutes du soir. Milieu de l'éclipse générale 5 heures 10; fin de l'éclipse générale 7 heures 22. Grandeur de l'éclipse générale 86 centièmes du diamètre du soleil.

Cette éclipse générale sera visible dans une grande partie de l'Europe, en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne, en Russie, en Sibérie et dans l'Amérique du Nord.

Voici quelles seront à Paris les phases de l'éclipse. Commencement de l'éclipse partielle, 5 heures 58 m. Plus grande phase à 6 heures 42 m. Fin de l'éclipse partielle 7 heures 22 m.

Grandeur de l'éclipse : 26 centièmes, un peu plus du quart du diamètre du soleil. La première impression du disque lunaire aura lieu à l'occident à 87 degrés de l'extrémité supérieure du diamètre vertical du soleil.

Le 1^{er} juin il y aura éclipse totale de lune visible à Paris.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Mairie de Saint-Lambert-des-Levées.

THÉÂTRE AU PROFIT DES PAUVRES,
Organisé par les jeunes gens de la commune,
Dimanche 17 mai 1863,

Première représentation de

LES CHEVALIERS DU CROISSANT,

Drame en trois actes.

LES TRIBULATIONS DU PÈRE MATHIEU,
Charge rustique en un acte.

(L'auteur remplira deux des principaux rôles.)

Ordre du spectacle : 1^o Les Chevaliers;
2^o Le Père Mathieu.

On commencera à 7 heures du soir.

PRIX DES PLACES : Premières, 1 fr. 50 c.;
secondes, 1 fr.; troisièmes, 50 c.

S'adresser, pour les cartes à l'avance, au secrétariat de la mairie.

Dernières Nouvelles.

Le *Moniteur* abonde en nouvelles militaires apportées du Mexique par le paquebot la *Louisiane*. Le premier des documents officiels que nous avons sous les yeux est un résumé des rapports adressés au ministre de la guerre par le général Forey :

« Ainsi que cela avait été annoncé, par le dernier courrier, lisons-nous dans ce résumé, la place de Puebla a été investie le 18 mars, et le 23 la tranchée a été ouverte devant le fort de San-Xavier, à 650 mètres des ouvrages.

« Le 29 mars, toutes les dispositions étant prises et l'artillerie ayant éteint le feu des batteries, l'assaut a été donné avec une vigueur et un entrain admirables au fort de San-Xavier, qui a été enlevé rapidement et est resté entre nos mains malgré une résistance vigoureuse. »

« Les succès que nous avons obtenus à Puebla ont été malheureusement achetés par des pertes sensibles, puisqu'ils nous ont coûté 5 officiers tués, parmi lesquels le général Vernhet de Lamnière, commandant l'artillerie, 30 officiers blessés, 56 soldats tués et 443 blessés (sous-officiers et soldats), dont 250 seulement sont entrés aux ambulances. — Havas.

Variétés.

LES HALLES. — LA SALLE DE SPECTACLE. —

LA PROMENADE.

(Voir les numéros des 2, 9 mars).

Le mouvement annoncé dans mon second entretien, avait lieu le 11 juin de cette année 1777. Sa cause était l'arrivée dans nos murs de l'empereur d'Allemagne, Joseph II.

Le caractère doux, affectueux et spirituel de ce prince faisait le sujet des observations contemporaines. Cent anecdotes, toutes plus populaires les unes que les autres, circulaient sur les habitudes, sur la familiarité du monarque; et bien que la renommée, ce télégraphe de l'ancien temps, les répandit plus lentement que le fil électrique de nos jours, elles avaient retenti néanmoins aux oreilles saumuroises. Vous jugez de l'animation des pourparlers entre voisins à un pareil récit.

Qui donc pouvait attirer sur notre ville une faveur sans pareille? Le désir chez le souverain de visiter l'École fondée par les carabinières. La réputation équestre de leur manège depuis le concours de 1766 avait fait bruit non-seulement en France, mais en Allemagne où l'art du cheval était, à cette époque comme aujourd'hui, fort cultivé. D'un autre côté, une circonstance propre fixait l'attention du prince sur ce corps d'élite.

Formé par Louis XIV, en 1695, sous le commandement du duc du Maine, son fils légitime-

mé, il avait pour colonel-général, au temps que je décris, le comte de Provence (depuis Louis XVIII), frère du roi Louis XVI, qui était beau-frère lui-même de l'empereur Joseph II : or, la réputation de ce régiment de famille flattait, à juste titre, les descendants et alliés du fondateur, les grands noms ayant le sentiment d'amour-propre de même que les particuliers.

Joseph II avait donc avisé de son passage à Saumur le marquis de Poyanne, lieutenant-général des armées du roi, commandant, en fait, le régiment de carabiniers caserné dans cette ville; il l'informait en même temps de conserver un incognito qui convenait au but de sa visite comme à la simplicité de son caractère.

Le marquis de Poyanne, selon les ordres du prince, fit retenir des logements à l'auberge de la Corne, sis place de l'Habile-Angé : le secret le plus absolu fut recommandé au maître comme aux serveurs.

Précaution inutile ! Les préparatifs extraordinaires nécessités par la présence d'un voyageur inaccoutumé dans une grande auberge de 1777, éveillèrent l'attention des serveurs, des voisins, peut-être aussi l'orgueil du maître. Le secret, sans doute, fut confié en secret à quelques commères ! la fable de La Fontaine est là pour nous apprendre comment il fut gardé.

Bref, au milieu d'une foule immense, répandue sur le pont Cessart, sur la place de l'Habile-Angé, le prince entra à Saumur, le matin du 11 juin, vêtu en simple voyageur, sans appareil, monté dans une petite voiture d'osier, d'origine allemande, dont la versatilité de la mode ramène l'usage aujourd'hui. La mode ! elle nous apprend qu'il ne faut s'étonner de rien.

Revenons à l'auberge de la Corne. Il y a des rapports singuliers dans les événements : sur l'emplacement même de ce modeste asile des grands et des petits voyageurs du dernier siècle devait s'élever, au commencement du siècle où nous vivons et pour l'habitation d'un riche commerçant établi dans nos murs, cette maison dite hôtel Blancler du nom de son propriétaire. Construite par l'architecte Drapeau, sur les dessins des maisons qui forment à Lyon la place Bellecour, cet hôtel devait offrir, en 1808, l'hospitalité municipale à un autre Empereur, officier de fortune et de génie, appelé à devenir l'époux de la nièce du César allemand de 1777. Saumur, qui n'a pas oublié son grand nom, doit garder aussi mémoire de son passage; la tour septentrionale de notre château en est la trace ineffaçable. Démantelée par nos guerres féodales, civiles et religieuses, elle allait s'abîmer sous les ruines, lorsque Napoléon I^{er} en ordonna la restauration.

Après cette digression qui ne sera pas sans intérêt pour les jeunes lecteurs, disons comment l'empereur Joseph II fut fêté par nos anciens.

Voici le programme de la journée du 11 juin : revue et grandes manœuvres à cheval des carabiniers dans la prairie du Bray; exer-

cices à pied dans le Chardonnet; exercices d'équitation au vieux Manège; spectacle au jeu de paume de la Grande-Rue; bal au jeu de paume de la place de l'Habile-Angé, et telle fut l'affabilité saumuroise envers l'hôte impérial, que Joseph quitta la ville en criant un *vivat* à la population.

Reportons-nous au temps : nous comprendrons l'impression qu'un pareil événement dut produire sur l'esprit de nos pères. Je l'ai oui dire dans mon enfance à un témoin oculaire, âgé de vingt ans alors, les Saumurois furent électrisés.

Au lendemain du 11 juin, ils conçurent le projet d'imprimer à leur ville un cachet de grandeur en la dotant d'une halle, d'un théâtre, d'une promenade. Comment vont-ils couvrir la dépense d'une si vaste entreprise, car le crédit municipal n'était pas organisé sur les bases du temps présent. Eh bien, ils forment une souscription, ils l'adressent aux carabiniers qui, en y prenant large part, cimentent l'union séculaire existant entre l'Ecole et la ville.

Je vous ai dit l'origine du vieux Manège, voilà, chers lecteurs, celle des Halles, de la Salle de spectacle, de la Promenade, ils ont de l'affinité, vous le voyez. Commencés en 1785, les travaux étaient achevés en 1787 : ainsi le porte la table de marbre qui décorait la façade occidentale du bâtiment.

Si nous ne regrettons pas ces édifices au point de vue de l'art, saluons-les avant qu'ils s'effacent comme les débris d'une idée générale. Conservons-la dans notre musée, cette table de marbre, qui est leur acte de naissance; c'est un parchemin pour l'histoire du vieux monde qui a fini, du nouveau monde qui a commencé !

Je ne vous dis pas adieu, lecteurs bienveillants, nous trouverons encore quelques chroniques à évoquer sous le travail de transformation que subit notre ville. Saumur a des souvenirs, ranimons-les en nous amusant. Voilà mon but !

PAUL RATOUIS.

LES DENTS DES ENFANTS.

Inconvénient d'avoir une trop bonne mère.

Le gouvernement vient de publier un travail statistique fort intéressant. C'est un état comparatif, dressé par départements, des infirmités constatées par les conseils de révision. L'Indre-et-Loire n'est pas un des mieux partagés; on y remarque surtout un accroissement rapide du nombre de jeunes gens ayant les dents cariées, et naturellement ce mauvais état de la bouche s'accompagne, ainsi que le constate ce document officiel, d'un nombreux cortège d'autres infirmités.

Le mal fait donc des progrès considérables, et n'entend-t-on pas journellement les médecins de Tours constater avec effroi le nombre prodigieux d'enfants qui ont les dents gâtées, et par suite, l'organisme appauvri !

Les causes de ce délabrement de la bouche sont parfaitement connues, ainsi que les moyens d'y remédier. Ce n'est donc pas l'im-

puissance de l'art qu'il faut accuser, mais la stupide insouciance de la plupart des parents et l'impéritie coupable des hommes spéciaux.

Il est toujours facile de prévenir ces désordres de la mâchoire, on le peut en surveillant avec une sollicitude extrême la dentition des enfants.

La mère pense bien au dentiste, mais elle remet indéfiniment la visite et s'en rapporte, en attendant, aux conseils de quelques commères des deux sexes.

Une faiblesse trop grande, une sensibilité exagérée peuvent avoir des résultats déplora- bles. Votre enfant vous saura-t-il gré plus tard de cette sensiblerie, quand sa santé sera compromise et quand il ne pourra ouvrir la bouche sans montrer une denture difforme et ébréchée ?

Oui, ce qui fait que souvent un enfant est en proie à des douleurs atroces et qu'il perd ses dents dont il comprendra plus tard la nécessité impérieuse et qu'il regrettera si amèrement, c'est... à peine osons-nous l'écrire, c'est... une trop bonne mère.

Oui, cet ennemi bienveillant, et, selon l'expression si vraie de M^{me} de Girardin, *ce bourreau sans le savoir*, c'est une trop bonne mère.

Une mère a entendu dire qu'il faut, dès l'âge de 7 ans, soumettre la bouche des enfants à l'examen d'un dentiste.

Ce nom, ce mot a effrayé l'enfant, il a pleuré.

Quoi ! voir couler des larmes de ces yeux aimés, sur ces joues veloutées, joues, selon le poète, moitié chair et moitié fruit !

Et la mère a cédé.

Mères, aimez vos enfants, accablez-les de vos caresses, vivifiez-les de vos sourires.

Quand ils sont tout jeunes, écarter de leurs pieds les cailloux de la route; — adolescents, les premiers obstacles et les premiers ennuis de la vie; mais ne cédez pas aux caprices de ces tyrans adorés lorsqu'ils doivent plus tard payer leur entêtement de tant d'angoisses.

Conduisez-les chez un bon dentiste : — une appréhension que rien ne justifiera leur fera verser deux larmes; vous les boirez dans un baiser; plus tard, toutes vos caresses seraient impuissantes contre les souffrances horribles que votre faiblesse leur aurait préparées, faiblesse que ces chers ingrats seraient les premiers à vous reprocher peut-être.

SICARD, chirurgien-dentiste, 6, rue Royale, à Tours.

HOTEL BUDAN, le 19 courant.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 9 mai.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — S. M. la reine d'Espagne en costume d'Esther. — Léon de Wailly. — De Toulon à Nice en chemin de fer. Causerie dramatique. — Revue des arts. — Les absents n'ont pas tort (suite). — Les nouveaux animaux du Jardin d'Acclimatation. — Courses du printemps. — La chambre introuvable. — Courrier des eaux, de l'industrie et de la Mode. — Pro-

duction économique du froid et de la glace. — Etablissement de M. Terrasson fils, à Marseille. — Revue financière.

Gravures : Evénements de Pologne : Polonais incendiant une église grecque sur la route de Nowogroudeck. — S. M. la reine d'Espagne en costume d'Esther, au bal du duc Fernand Nunez. — Mgr Felinski, archevêque de Varsovie. — Léon de Wailly. — De Toulon à Nice en chemin de fer (5 gravures). — Le nouvel Opéra, d'après le modèle en relief exposé au Salon de 1863. — Nouveaux animaux du Jardin d'Acclimatation (4 gravures). — Carte de Pologne. — Production économique du froid et de la glace (2 gravures). — La maison Terrasson fils, à Marseille (3 gravures.) — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Notre marché n'a pas encore trouvé sa voie depuis la liquidation. Les opérations s'étaient engagées tout d'abord avec une très-grande activité, mais on s'est aperçu qu'il y avait encore de nombreuses positions d'acheteurs à liquider, et qu'il eût été prématuré de pousser la place immédiatement dans le sens d'une hausse trop rapide. Les meneurs de la spéculation pèsent plutôt sur les cours afin de leur donner, lorsque le mois sera plus avancé, une plus grande élasticité.

La rente 3 0/0 qui avait paru se rapprocher du cours de 70 fr. est retombée à 69 50. Le Crédit Mobilier français et le Mobilier Espagnol ont continué à absorber une grande partie du mouvement des transactions. L'Espagnol surtout est en faveur, parce que à son dividende annoncé de 62 fr. 50, on prétend que viendra s'ajouter la libération des actions du dernier versement de 50 fr.

Les chemins de fer sont délaissés. Le Lyon est surtout offert. La hausse au contraire favorise les Romains.

On continue à s'occuper en Banque des obligations du Nord-Ouest de l'Espagne, qui viennent d'être admises à la cote officielle de la Bourse de Marseille, et qui seront cotées à Paris, aussitôt que le règlement de la dette passive sera terminé.

On parle beaucoup, dans le monde financier, de la nouvelle société : le *Crédit commercial*, créée au capital d'un million pour se livrer aux opérations d'escompte et à toutes autres opérations financières. La capacité éprouvée du gérant, M. Agenet, est une garantie de succès pour cette affaire. Le capital social est libre de tout apport, et la part des actionnaires est de 90 0/0 dans les bénéfices. On souscrit en versant le quart de l'action, soit 125 fr., rue du Sentier, 8.

Les services que rend le *Comptoir des Coupons* sont de plus en plus appréciés du public, car le *Bulletin général des Tirages*, 7, rue St-Marc, voit le nombre de ses souscripteurs à 2 80 c. par an, augmenter de jour en jour. C'est un avantage considérable pour les capitalistes d'avoir un organe qui les renseigne d'une manière aussi complète et à si peu de frais. — J. Paradis.

BOURSE DU 15 MAI.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 69 65.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 97 00.

BOURSE DU 15 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 69 45.
4 1/2 p. 0/0 hausse 15 cent. — Fermé à 97 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dimanche 17 mai 1863, à midi, En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Adjudication au-dessous de l'estimation.

DE DEUX MAISONS

Dépendant de la faillite de M^{me} POISSON-LEMOINE;

L'une, située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 48,

Mise à prix à 10,000 fr.

L'autre, située à Saumur, rue de la Fidélité, n° 28,

Mise à prix à 10,000 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

(288) CHEDEAU.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Saumur, le 7 mai dernier, enregistré,

Il appert :

Que la dame Anastasie Canard, épouse de Eugène-Julien Lucas, maître d'hôtel et conducteur de voitures, demeurant à Fontevault, procédant avec le bénéfice de l'assistance judiciaire, aux termes d'une décision du bureau de Saumur, en date du 15 juillet 1862,

A été déclarée séparée de biens d'avec son mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-

signé, le 15 mai 1863.

(289) CHEDEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DESFRAIS.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 15 mai courant, le sieur Henri Desfrais, entrepreneur de voitures publiques, demeurant à Doué-la-Fontaine, a été déclaré en état de faillite ouverte; M. Charles Coutard, membre du Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M^e Coulbault, avoué à Saumur, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du tribunal, TH. BUSSON.

A VENDRE

OUTILLAGE

De forges, tours, ajustage et menuiserie.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans outillage,

UNE GRANDE USINE,

Anciennement exploitée par le sieur PASSEDOIT,

Située à la Croix-Verte, près Saumur.

S'adresser à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

(292)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UN JARDIN, entouré de murs,

situé à la Croix-Verte, en face l'hôtel de la Croix-Verte, ayant 10 mètres de large sur 46 mètres de long,

planté de 60 arbres fruitiers.

Les murs de façade sont disposés pour bâtir.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

(293)

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE,

Deux Parcelles

DE LA BOIRÉ DE SAINT-LAMBERT.

La première joint le port de la Mairie de Saint-Lambert; elle se compose d'un jardin et d'un îlot plantés d'arbres fruitiers, et d'une pièce d'eau très-profonde, sur laquelle existe un bateau; le tout se tenant, ayant une superficie d'environ 9 ares.

La deuxième est située en face l'Oie-Rouge; elle se compose d'un jardin, sur lequel existe un grand nombre d'arbres fruitiers et ceps de vigne; d'un terrain planté de peupliers et quetiers; et d'une magnifique

PIÈCE D'EAU TRÈS-POISSONNEUSE; le tout se tient et contient environ 88 ares.

S'adresser à M^e LAPORTE, huissier, successeur de M. Maubert.

(294)

Étude de M^r HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 17 mai 1863, à midi
précis, il sera procédé, par le ministè-
re de M^r HENRI PLÉ, commissaire-
priseur, à la propriété de la Bellière,
commune de Varennes-sous-Montso-
reau, à la vente publique aux enchères
d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, commo-
des, armoires, livres, tables, chaises,
bureau, glaces, encoignure,
tables de jeu et de bouillotte, buffets,
buches, belle cuve tirant 11 poin-
çons, plusieurs belles tonnes, quanti-
té de barriques et bouteilles vides,
planches et bois d'ouvrage, planches
à bouteilles, batterie de cuisine et
autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^r HENRI PLÉ, commis-
saire-priseur, à Saumur.

VENTE DE MARCHANDISES APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 24 mai 1863, à midi,
et jours suivants, il sera procédé,
par le ministère de M^r HENRI PLÉ,
commissaire-priseur à Saumur,
dans les magasins et ateliers des sieurs
DUPERRAY et FERRAND, fabricants
associés de ferblanterie et tôlerie,
brevetés pour les blétoirs économiques
à café, demeurant à Fontevraut,
près Saumur, à la vente pub-
lique aux enchères des marchan-
dises, matériel et mobilier dépendant
de leur faillite, à la requête de M.
Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu :

Grande quantité d'arrosoirs, chauf-
ferettes, lanternes, rôtissoires, ré-
chauds, casseroles, seaux, enton-
noirs, fours de campagne, fontaines,
assortiment de lampes, pelles à braise,
beaux brûloirs à café économiques,
tuyaux de gouttières, caisses entières
de fer blanc et en feuilles, tôle, feuil-
lard, zinc, etc.

Matériel : deux beaux balanciers,
un tour et sa roue, enclumes, souff-
let, étaux, bascules à percer et à
peser, établis, bigornes, outils à
moultres, cisailles, bordoirs, ma-
chines à border et à arrondir, ma-
chines à ployer et à arrondir, et tous
les outils servant à l'exploitation de
la fabrique.

Mobilier : lits garnis, buffets, ta-
bles, chaises, glaces, armoire,
linge, batterie de cuisine, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Étude de M^r E. LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON
dite

MAISON DE L'AUMONERIE,

Appartenant aux dames de Sainte-
Anne de la Providence de Saumur,
située place du Presbytère, n° 5,
derrière l'église de Nautilly, compo-
sée de plusieurs corps de bâtiments,
cour, jardin, terrasse et dépendances.
S'adresser à M^r LEROUX, notaire à
Saumur. (248)

Étude de M^r DENIEAU, notaire à
Allonnes.

A AFFÉRMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er}
novembre 1864,
UN BEAU

MOULIN A EAU

Garni de 3 paires de meules, nou-
veau système, situé dans la com-
mune d'Allonnes.

Avec 5 hectares 55 ares de dépen-
dances en vignes, prés et terres
labourables.

S'adresser pour tous renseigne-
ments et pour traiter audit M^r DE-
NIEAU, notaire. (268)

Étude de M^r LAUMONIER, notaire à
Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER PRÉSENTMENT, UNE GRANE ET BELLE MAISON

Située à Saumur, port du Marronnier,
bâtie et occupée autrefois par M.
Gogien.

Nombreuses pièces parquetées,
servitudes consistant en logement
pour le concierge, caves, remises et
écurie, terrasse sur la Loire, vaste
jardin bien planté d'arbres fruitiers
et d'agrément.

S'adresser à M^r LAUMONIER, pour
visiter les lieux et pour traiter. (259)

Étude de M^r LAUMONIER, notaire à
Saumur.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance le 1^{er} avril
1864,

VASTES ÉCURIES

Pouvant contenir 30 chevaux, si-
tuées à Saumur, rue de la Mare-
Maillet, et récemment employées
pour le service de l'École de Cava-
lerie.

Grande cour devant les écuries,
fosse à fumier, puits avec pompe.
Le tout est enclos de murs.

S'adresser à M^r Laumonier, no-
taire. (257)

A VENDRE

MATÉRIAUX provenant de démo-
litions de maisons, rue Neuve-Beau-
repaire : tuileaux, bois de charpente,
menuiserie, etc.

S'adresser à M. PRÊTRE, entrepre-
neur, sur les Ponts. (297)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEN, place de
l'Arche-Dorée. (180)

A VENDRE

BELLE POULINIÈRE

De race et de grande taille.
S'adresser au bureau du journal.

UNE CALECHE

A un cheval, très-légère, pres-
que neuve,

A VENDRE

D'OCCASION.

S'adresser à M. LANCEMENT, car-
rossier. (253)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 63.

Occupée actuellement par un res-
taurant.

S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

MAGASIN DE SAPINS DU NORD POUR MENUISERIE ET CHARPENTE

Tenu par

BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de
BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimen-
sions, pour charpente et menuiserie. (33)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864,

GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE,

Actuellement occupée par M. Victor
MORIN, quai de Limoges.

On louera avec la maison : DEUX
CAVES, à tenir 200 pièces de vin,
et TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER

Très-jolie MAISON avec jardin et
une pièce d'eau, à Saumur, en face
de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (596)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

APPARTEMENT complet au pre-
mier étage, en face la gare des voya-
geurs.

S'adresser à M. Barrabant. (277)

A LOUER

UNE MAISON, avec remise, écu-
rie et jardin, située rue du Pavil-
lon, occupée précédemment par M.
Boutet-Delisle.

S'adresser à M^{me} veuve TESSIÉ-
BOUTET, rue Petite-Bilange, n° 10.

ON DEMANDE un APPRENTI pour
une maison de gros.
S'adresser au bureau du journal.

TRAVAIL PRESSÉ

Bonne rétribution.

Les personnes qui désirent s'occu-
per à la confection des SOUFFLETS
de la Vergne, peuvent se présenter
chez M. Duveau-Girard, à Saumur.
Aux ouvriers habitués de travailler
le cuir, on donnera de l'ouvrage
qu'ils pourront faire à leur domicile,
soit à Saumur, soit dans les environs.

UN HOMME de 58 ans, marié,
sans enfants, garde particulier de-
puis 6 ans, et pouvant tenir une
comptabilité, désire une PLACE DE
GARDE, LA FEMME se chargerait du
soin des bestiaux.
S'adresser au bureau du journal.

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,

Chez M. A. PIE fils, droguiste.

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE

Rue Saint-Honoré, 154, à Paris.

Le savant professeur, membre de l'aca-
démie de médecine, qui a composé ces
dentifrices, a fait une découverte révé-
lément utile à l'hygiène de la bouche, car
l'Odontine et l'Elixir odontalgique
entretiennent la pureté de la bouche,
blanchissent les dents (sans en altérer
l'émail), en préviennent et en arrêtent la
carie.

DÉPÔT CHEZ LES PRINCIPAUX PARFUMEURS

A Saumur, M. BALZEAU-PLISSON,
parfumeur. (190)

SOUFFLET-MODÉRATEUR

DE LA VERGNE

POUR LE SOUFRAGE DE LA VIGNE.

ATELIER, MAISON CENTRALE DE FONTEVRAULT.

BERTHELOT,

Fabricant autorisé par l'auteur.

Nouveau système perfectionné et breveté sous le patronage
du Comice agricole du canton de Saumur,

Chargé par M. DE LA VERGNE d'appliquer sur cet instrument une marque
spéciale.

Les demandes devront être adressées au fabricant, à Saumur
(Maine-et-Loire).

Les soufflets, nommés soufflets de la Vergne, autres que ceux marqués
SOUFFLET-MODÉRATEUR DE LA VERGNE, de même que ceux de forme
imitative, notamment à tuyère recourbée ou grillée, étant de contre-façon,
les fabricants et détenteurs seront poursuivis. (285)

SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES TAPIS ET TISSUS MÉCANIQUES DE MEAUX.

EMPRUNT DE 600,000 FRANCS

DIVISÉ EN 2,400 TITRES D'OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE 250 FRANCS,

REMBOURSABLES EN 20 ANNÉES A 300 FRANCS,

Produisant un intérêt annuel de 15 francs, et donnant droit aux Primes indiquées
plus bas.

CET EMPRUNT EST GARANTI PAR :

1^o Une hypothèque, conférant privilège de vendeur, reposant à la fois sur
l'immeuble et sur le matériel immeuble par destination de la manufac-
ture de Meaux, terrains, constructions, métiers et outillages de toutes
sortes;

2^o Les approvisionnements permanents en matières premières, en mar-
chandises manufacturées, ou en marchandises en cours de fabrication
et sur métiers.

L'ensemble de ces diverses valeurs matérielles s'élève à 1,400,000 francs
et est assuré pour un chiffre d'environ 1,200,000 par les Compagnies Le Phénix
et La France.

LA SOCIÉTÉ FAIT AUX OBLIGATIONNAIRES LES AVANTAGES SUIVANTS :

1^o Intérêt à 6 0/0;
2^o Prime de 50 fr. par obligation, payable au remboursement, soit en
moyenne en dix ans : c'est-à-dire environ 2 0/0 à ajouter à l'intérêt
de 6 0/0;

3^o Prime en tapis affectée à chaque tirage au sort annuel, comme il suit :

LE PREMIER NUMÉRO SORTANT AURA DROIT :

A UN TAPIS, riche, haute laine, d'une dimension minimum de 4^m 20 sur
5^m 50, valant TROIS MILLE FRANCS (1).

LES 19 NUMÉROS SUIVANTS RECEVRONT CHACUN :

UN TAPIS DE PIED OU TAPIS DE TABLE, riche, de 2^m sur 1^m 80 au moins, de
la valeur de 100 francs.

De la sorte, il y aura chaque année 20 lots sur 120 obligations
sortant, soit une chance par cinq obligations.

4^o Faculté pour le porteur d'obligations sorties au tirage annuel d'en recevoir
le remboursement en tapis de son choix, au prix de fabrique.

Enfin, les porteurs de titres n'auront à supporter aucuns frais d'impôts ni
de droits de timbres, la Société entendant les prendre tous à sa charge.

(1) Un spécimen de ce tapis sera déposé pendant toute la durée de l'emprunt au siège de
l'administration.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

1^{er} VERSEMENT de 100 fr. en souscrivant.

2^e — de 100 fr. le 15 juin 1863.

3^e — de 50 fr. le 15 août 1863.

Le coupon de la prochaine échéance (31 mai 1863) sera détaché d'avance, le sous-
cripteur recevra de suite l'intérêt de 6 0/0 du jour de son premier versement jusqu'au
31 mai.

Les souscripteurs qui verseront de suite la totalité de leurs obligations recevront une
bonification de 6 0/0 sur les termes non échus.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE A PARTIR DU 15 AVRIL 1863 :

A PARIS : Au siège de l'administration, 10, rue Laffitte. (On peut aussi ver-
ser au crédit de la Société, chez MM. LES FILS DE GUILHOU
JEUNE, 50, rue de Provence.)

A SAUMUR : Chez MM. LOUVET, TROUILLARD ET C^o, banquiers;
V^o DE FOS-LETHEULLE ET FILS, id.;
V^o LAMBERT ET FILS, id.

Il n'y aura réduction proportionnelle que sur les demandes faites
le dernier jour.

La Souscription sera close le 18 mai 1863.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Le LAIT ANTÉPHÉLIQUE détruit ou prévient *éphélides* (taches de rousseur, son, lentilles,
masque de grossesse), hâle, feux, efflorescences, boutons, rugosités, — donne et conserve
au visage un teint pur, clair et uni. — Flacon, 5 fr. — Paris, CANDÈS et C^o, boulevard
Saint-Denis, 26. — Saumur, M. BALZEAU-PLISSON, parfumeur. (255)

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,